

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

JOURNEE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 17 MAI 2019 à Marseille



QUAND LE PENAL SE MET AU TRAVAIL

*MARSEILLE, VENDREDI 17 MAI 2019
Maison de l'Avocat
51 rue Grignan 13006 MARSEILLE*

Renseignements et inscriptions

Syndicat des Avocats de France 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 - Email: saforg@orange.fr
www.lesaf.org

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

JOURNEE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 17 MAI 2019

PROGRAMME

QUAND LE PENAL SE MET AU TRAVAIL

9h00: Accueil des participants et introduction

9h30 -10h00 : Démasquer les écueils de la procédure pénale

10h00 -10h30 : Le séjour : Quand l'inspecteur du travail mène l'enquête

- L'inspecteur du travail acteur du droit pénal du travail :
Aude FLORNOY, syndicaliste CGT de l'Inspection du Travail

10h30 – 12H30: Course poursuite en civil ou au pénal

- L'articulation des procédures civiles et pénales
- Le choix des procédures
- L'utilisation de la preuve pénale au civil
- L'utilisation des référés civils pour le pénal
- Exemple des dossiers amiante

12H30 -15h30 Patrons, vous voilà prévenus ! Des domaines dans lesquels des actions peuvent être engagées à la fois au civil et au pénal

- Le patron à la Santé ?
- Qui discrimination dit condamnation :
David METIN, Avocat au Barreau de VERSAILLES
- Débusquer le travail dissimulé,
Aline CHANU, Avocate au Barreau de PARIS
- Quand l'employeur s'en prend au collectif : résister en bande organisée :
Céline PARES, Avocate au Barreau de PARIS

"les actions en lien avec les relations collectives du travail entraves, actions pour dénoncer ABS des dirigeants etc."

PEDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière sociale

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, conseillers prud'homaux et juristes associatifs, syndicalistes.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Echanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 - Email : saforg@orange.fr

INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT LE 9 MAI 2019

Nom :Prénom :

Date de naissance :/...../19.....Lieu (CP).....

Adresse :

CP.....Ville.....

Numéro SIRET :

Tél.....mail.....

Barreau ou activité professionnelle

Participera la formation droit social du SAF à MARSEILLE le vendredi 17 mai 2019

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : quatre heures trente

Pour valider la formation, il sera **INDISPENSABLE** d'émarger la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi en début de séance.

Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.